



24 rue Lavoisier  
92000 NANTERRE  
Tel : +33 1 55 17 13 20  
Fax : +33 1 55 17 13 22

## **SYNDICAT MIXTE POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS DU VAL DE SEINE**

### **ILE DE MONSIEUR - SEVRES (92)**

\*\*\*\*\*

#### **Synthèse des résultats de l'EDR**

\*\*\*\*\*

#### **Note de synthèse**

<b>N° archivage : 92310-001</b>			<b>Document n° : 23C.04.0635-E-2-A</b>		
Réf. Client : 10479					
A	24/09/04	SOENE Stéphanie	C. de LA HOUGUE	Philippe MONIER	5
Indice	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Nb de pages



## **SOMMAIRE**

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. SUBSTANCES MISES EN EVIDENCE .....</b>	<b>3</b>
2.1. DANS LES SOLS.....	3
2.2. DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET DANS L'EAU DE LA SEINE .....	4
<b>3. SCENARIOS ETUDIES .....</b>	<b>4</b>
<b>4. RESULTATS DES CALCULS DE RISQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>5. SERVITUDES LIEES A CES AMENAGEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>6. CONCLUSIONS .....</b>	<b>5</b>



## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de réaménagement en base nautique du site de l'ancienne gare de marchandises de l'Ile de Monsieur localisé sur la commune de Sèvres (92), ARCADIS ESG a réalisé un diagnostic approfondi suivi d'une évaluation détaillée des risques pour la santé humaine afin de s'assurer de la comptabilité du projet avec la présence des substances retrouvées sur le site.

Le présent document constitue une synthèse des résultats de ces études ; il a pour objectif d'en faciliter la compréhension.

## 2. SUBSTANCES MISES EN EVIDENCE

### 2.1. DANS LES SOLS

Les investigations menées par ARCADIS sur le terrain de l'ancienne gare de marchandises ont été effectuées en deux étapes :

1. fin 2001, pour le compte de RFF,
2. début 2003, pour le compte du Syndicat Mixte.

Les investigations effectuées ont mis en évidence la présence de remblais, de nature et de provenances diverses, dont l'épaisseur peut atteindre 3 m. Ces remblais, ainsi que les terrains sous-jacents, ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses en laboratoire de manière à en caractériser la composition chimique.

Ces analyses ont permis de détecter la présence dans les sols des substances suivantes à des concentrations supérieures aux valeurs normalement attendues :

- **Métaux lourds** ;
- **Solvants** ;
- **Hydrocarbures** (gazole, huiles).

Les concentrations mesurées dans les remblais sont plus élevées que celles mesurées dans les limons sous-jacents.

Fin 2002, RFF a procédé en trois points du site à l'excavation de terres contenant des hydrocarbures et des solvants et à leur traitement en centre agréé extérieur.



## 2.2. DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET DANS L'EAU DE LA SEINE

Les investigations menées sur le site lors des différents diagnostics ont mis en évidence, dans les eaux souterraines et dans l'eau de la Seine, la présence des substances suivantes :

- **Métaux lourds ;**
- **Solvants ;**
- **Hydrocarbures.**

Comme cela est préconisé par le ministère de l'Environnement, ARCADIS a étudié si la présence de ces substances permettait néanmoins de mener à bien le projet d'aménagement du site en base nautique.

## 3. SCENARIOS ETUDIÉS

Compte tenu du projet d'aménagement en base nautique prévu sur le site de l'Île de Monsieur, quatre scénarios, correspondant aux usages futurs de ce terrain, ont été étudiés :

1. Scénario récréatif, prenant en compte la présence de promeneurs sur le site ;\*
2. Scénario résidentiel, prenant en compte la présence d'un gardien disposant d'un logement de fonction sur le site ;
3. Scénario travail sur site, prenant en compte la présence de jardiniers assurant l'entretien des espaces verts et de serveurs, personnel du club-house de la base nautique ;
4. Scénario centre de loisirs, prenant en compte la présence d'enfants et d'animateurs au sein de cet équipement.

Des calculs ont également été effectués afin de déterminer où prélever l'eau destinée à alimenter la rivière d'agrément et le bassin d'esquimautage prévus sur le site : dans la nappe phréatique ou dans la Seine ?

Les paramètres utilisés pour évaluer les risques sont systématiquement des paramètres majorants, en application du principe de prudence.

## 4. RESULTATS DES CALCULS DE RISQUE

Les calculs effectués ont montré que les composés détectés sur le site étaient susceptibles de générer un risque.

Les risques sont liés aux voies d'exposition suivantes :

- ingestion et contact cutané avec les sols ;
- inhalation à l'intérieur des bâtiments ;
- contact cutané avec les eaux de la Seine.



En conséquence, lors de l'aménagement du terrain, le Syndicat Mixte pour les Activités Nautiques, Sportives et de Loisirs du Val-de-Seine a pris la décision de :

- supprimer tout contact direct avec les sols en les recouvrant par des terres propres ;
- concevoir les bâtiments sur pilotis et de les placer sur des zones sans substance volatile de manière à supprimer tout risque par inhalation dans les bâtiments ;
- utiliser les eaux de la nappe plutôt que celles de la Seine pour alimenter la rivière d'agrément et le bassin d'esquimautage.

## **5. SERVITUDES LIEES A CES AMENAGEMENTS**

Afin de rendre ces aménagements pérennes, certaines règles devront être respectées.

Il sera notamment interdit de constituer des potagers sur le site.

Il sera, par ailleurs, nécessaire que le Syndicat Mixte pour les Activités Nautiques, Sportives et de Loisirs du Val-de-Seine :

- Garde la mémoire de la nature des substances présentes sur le site et des zones dans lesquelles elles sont retrouvées ;
- Signale, par tout moyen à sa convenance (grillage avertisseur, géotextile...) l'interface remblais du site/terrains propres de couverture ;
- Mette en place des règles et procédures à respecter en cas de terrassement ultérieur sur le site.

## **6. CONCLUSIONS**

Du fait des aménagements prévus, le projet de base nautique envisagé par le Syndicat Mixte est compatible avec l'état du site.

La mémoire de l'état du site et la pérennité des aménagements sont garanties par la pose de servitudes

\*\*\*\*\*



**SYNDICAT MIXTE POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES  
SPORTIVES ET DE LOISIRS DU VAL DE SEINE – Sèvres (92)**  
**Synthèse des résultats de l'EDR – Note de synthèse**

---